

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE D'EVERE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Ingrid Haelvoet, *Président du Conseil communal* ;
Mohamed Ridouane Chahid, *Bourgmestre f.f.* ;
David Cordonnier, Véronique Levieux, Pascal Freson, Martine Raets, Muriel Duquennois, Habibe Duraki, *Echevin(e)s* ;
Marc Bondu, Alain Vander Elst, Hicham Talhi, Belma Tek, Véronique Mbombo Tshidimba, Firyan Kaplan, Christian Beoziere, Jean-Philippe Mommart, Housini Chairi, Martine Lion , Sébastien Lepoivre, Alessandro Zappala, Jean-Luc Muleo, Nordine El Farouri, Dirk Langhendries, Claire Finné, Philippe Michotte, Arsim Jakupi, José Garcia Martin , Richard Christiaens, Sarah El Ghorfi, Ibrahim Yücelbas, Dominique Clajot, *Conseillers communaux* ;
Dirk Borremans, *Secrétaire communal*.

Excusés

Ali Ince, *Echevin(e)* ;
Rudi Vervoort, Guy Vanhengel, Elsje Bouttelgier ,*Conseillers communaux*.

Séance du 30.06.22

#Objet : Comptes communaux pour l'exercice 2021 #

Séance publique

SECTEUR FINANCIER

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu le titre VI de la nouvelle loi communale et en particulier les articles 96 et 240;

Vu l'arrêté royal du 02.08.1990 portant règlement général de la comptabilité communale (RGCC), notamment les articles 17 § 4 et 75 à 78;

Vu les arrêtés ministériels des 30.10.1990 et 23.09.1991 accompagnants le nouveau R.G.C.C. et du 10.01.1996 fixant les documents comptables;

Vu les circulaires du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale notamment :

- du 14.07.1994 fixant les règles de valorisation du patrimoine;
- du 08.02.2022 relatives à la clôture des comptes;
- du 07.03.2022 relatives à la clôture des comptes (instructions complémentaires);

Vu l'article 6 § 1 de l'ordonnance du 14.05.1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la région de Bruxelles-Capitale;

Sur la proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

DECIDE :

Article 1 :

D'arrêter les comptes communaux pour l'exercice 2021.

Ces comptes annuels comprennent :

- le compte budgétaire
- le bilan

- le compte de résultats
- les annexes
- les commentaires joints au compte constituent le rapport visé à l'article 96 de la nouvelle loi communale.

Article 2 :

De transmettre cette délibération en double exemplaire à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle d'approbation.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

31 votants : 20 votes positifs, 11 abstentions.

28 annexes

C2021 SE.pdf, C2021 Annexe 8 Liste marchés publics 2021 FR.xlsx, Bijlage 8 - Annexe 8_Overheidsopdrachten - Marchés publics.docx, C2021 FP Ethias Ass Pension AC0056_2020 (002).pdf, C2021 Balance des comptes généraux.pdf, C2021 Situation de caisse.pdf, C2021 Concordance CB CG SO.pdf, C2021 Bilan Balans.pdf, C2021 Tab Recap SE.pdf, C2021 SO Economique.pdf, Copie de 2021-Bijlage 2 - Annexe 2 _ Stand van leningen - Etat des lieux des emprunts.xlsx, 2022 03 07 Instructions complémentaires à la circ.du 8 fév 2022 - addendum.pdf, C2021 Ex ant SE.pdf, C2021 compte de résultats Resultatenrekening.pdf, Copie de Copie de Copie de Bijlage 4 - Annexe 4_Pensioenen - Pensions + Instructies - Instructions Communes 2021.xlsx, 2022 02 08 Omzendbrief afsluiten jaarrekeningen 2021 gemeenten.pdf, C2021 FP Ethias Coti AC0056_2020 (002).pdf, C2021 SO Détaillé par article.pdf, C2021 SO Fonctionnel.pdf, C2021 Ex ant SO.pdf, C2021 Rapport.pdf, C2021 Synthèse.pdf, 2022 03 07 Bijkomende instructies bij de omzendbrief van 8 feb 2022 - addendum.pdf, C2021 Tab Recap SO.pdf, C2021 Verslag.pdf, 2022 02 08 Circulaire de cloture des comptes annuels 2021 communes.pdf, C2021 Concordance CB CG SE.pdf, C2021 Situation de trésorerie.pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,
(s) Dirk Borremans

Le Président du Conseil communal,
(s) Ingrid Haelvoet

POUR EXTRAIT CONFORME
Evere, le 01 juillet 2022

Le Secrétaire Communal,

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin(e) délégué(e),

Dirk Borremans

Muriel Duquennois